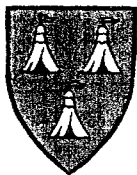


Ville de LA CHATRE  
(36400)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



*L'an deux mille dix-sept,  
Le onze juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de La Châtre s'est réuni sous la  
présidence de M. Patrick JUDALET, Maire,*

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Danielle PEARON, Nicolas FORISSIER, Marie-Laure LEUILLET, Katia PASSELAIGUE, Benoît RICHARD, Alexandre DESCHATRETTES, Louis LEPINE, Clothilde LOISEAU, Irène LEGROUX, Serge DESCOUT, Sylvie BIRER, Céline BIHEL, Marie-Thérèse BELLUAU, Claudine LANGLOIS.

Etaient excusées : Catherine MENARD qui avait donné pouvoir à Monique PALAT, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Elodie DALLOT qui avait donné pouvoir à Jean-Claude DUPRIX.

**OBJET : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU MAIRE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme (que la commune en soit titulaire ou délégataire).

Il convient de confirmer les zones du Plan d'occupation des Sols sur lesquelles le Maire peut exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain suite à la délibération du Conseil Communautaire du 9 février 2017 qui a délégué à notre Collectivité l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones suivantes :

- sur les zones urbaines UA – UB – UC – UD
- sur les zones d'urbanisation future 1NA – 1NAa

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DETERMINE** les zones du Plan d'occupation des sols sur lesquelles le Maire peut exercer, au nom de la Ville, le droit de préemption urbain :

- sur les zones urbaines UA – UB – UC – UD
- sur les zones d'urbanisation future 1NA – 1NAa

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture le :

Publié, affiché ou notifié le :

Le Maire



Pour copie conforme,  
Le Maire de La Châtre,